

**Le collectif de soutien
aux personnes sans-papiers de Rennes
entre en « campagne » :
MANIFESTONS ! OCCUPONS !**

Nous ne voulons plus de Sarkozy et de Guéant !
Nous ne voulons plus de leur politique d'immigration,
de leurs expulsions, de leurs contrôles au faciès,
de leurs insultes contre les immigré-e-s.

*Bref, nous ne voulons plus
de la xénophobie d'Etat ni du racisme d'Etat !*

Alors nous avons décidé de lancer
notre propre « campagne électorale » en attaquant
tout le système mis en place
au service de la politique d'immigration.

Au moins jusqu'aux élections, nous mènerons
plusieurs actions pour exprimer notre ras-le-bol
et combattre toutes les institutions
qui participent, directement ou indirectement,
à la xénophobie et au racisme d'Etat.

Durant ces actions, nous exigerons ici et maintenant :

Des papiers et des logements pour tous et toutes.

L'égalité entre étranger-e-s et français-es.

Le droit au travail pour toutes et tous.

Le droit à la libre circulation des gens dans le monde.

Le droit à la libre installation des gens dans le monde.

ACTION 2 : voir au verso...

ACTION 2 :

Stopper l'instrumentalisation de la Justice pénale.

La rétention, un visa pour la prison ?

LA JUSTICE SERAIT-ELLE DEVENUE SARKOZYSTE ?

En quatre mois, au moins **11 étrangers sans-papiers ont été condamnés à des peines de prison à Rennes**. Ils ont été condamnés **pour avoir résisté à leur expulsion** forcée du territoire français. Il est remarquable de voir combien la simple résistance, individuelle ou collective, des sans-papiers fait l'objet de peines de prison. Par sa dureté, **la Justice apparaît ainsi comme un relais de plus dans la politique d'immigration xénophobe et raciste de l'Etat français**. C'est pourquoi nous la dénonçons aujourd'hui.

Démonstration à partir de révoltes récentes à Rennes :

- Mercredi 12 octobre 2011, après un début de **révolte au centre de rétention de St Jacques de la Lande**, 3 retenus sont condamnés à des peines allant de 1 mois à 4 mois de prison ferme.
- Mercredi 19 octobre 2011, un retenu est condamné à 1 mois de prison ferme pour avoir **dégradé du matériel au même centre de rétention** sous le coup de l'énervement : son ordre d'expulsion n'était pas conforme au droit mais il avait dépassé les délais pour le contester.
- Samedi 5 novembre 2011, un retenu est condamné à 2 mois de prison ferme pour avoir **refusé de se présenter au consulat au moment d'organiser son expulsion forcée**.
- Jeudi 10 novembre 2011, rebelote : un autre retenu est condamné à 2 mois ferme pour la **même raison**.
- Lundi 5 décembre 2011, un retenu ayant refusé d'embarquer (et ayant eu le poignet tordu par un policier à cette occasion) est condamné à un mois de prison ferme pour **refus d'embarquement**.
- Mercredi 28 décembre 2011, un retenu qui a passé 45 jours en rétention (le maximum légal) et s'est **opposé à une tentative d'expulsion** le dernier jour est condamné à un mois de prison ferme.
- Mercredi 25 janvier 2012, un retenu accusé d'avoir **déclenché un incendie au centre de rétention** est condamné à 5 mois de prison ferme. Deux autres retenus accusés de **tentative d'évasion** sont condamnés à 2 mois de prison ferme. Tous trois sont condamnés en plus à 5 ans d'interdiction du territoire français.

Dans tous les cas cités ci-dessus, les retenus ont été jugés dans le cadre d'une comparution immédiate, c'est-à-dire sans enquête approfondie et sur la foi des seuls témoignages policiers.

Justice expéditive, justice complice !

De plus, la justice fonctionne comme une machine borgne, c'est-à-dire sans jamais interroger le **lien pouvant être établi** entre déclaration universelle des **droits de l'homme** de 1948 (art. 13 consacrant la liberté de circulation à l'intérieur d'un Etat), **atteintes à la liberté** dans les centres de rétention et **gestes individuels ou collectifs de résistance** à l'oppression que constitue l'actuelle politique d'immigration.

Justice borgne, justice complice !

Nous demandons :

- L'**arrêt des condamnations pour les gestes de résistance à la rétention ou à l'expulsion** et la **libération des personnes déjà condamnées**. Ces condamnations sont des atteintes à la liberté de manifester contre la politique d'immigration.
- La **fermeture des centres de rétention**.

*Collectif de soutien aux personnes sans-papiers de Rennes (sp35.org)
Assemblée générale chaque mardi à 18 h 30 à la MIR, 7 Quai Chateaubriand (2è étage)*